



MIMOPÉDAGOGIE

vivre l'anthropologie du geste de Marcel Jousse
pour en vivre et faire vivre

hors série automne 2012

en réponse au hors série automne 2012 du Monde de la Bible

« LA BIBLE EST NÉE ÉCRITE... »

Telle est l'affirmation de Benoît de Sagazan que nous lisons dans le hors série d'automne 2012 de la revue « Le Monde de la Bible », p. 23. Il semblerait, toutefois, que la Bible née écrite dont parle cette revue vise spécialement l'Ancien Testament, si l'on en juge par les articles qui y sont contenus.

... en effet, la tradition orale est « techniquement impossible », dixit Pierre Gibert...

Cette affirmation de Benoît de Sagazan est la conclusion qui s'impose après la lecture de l'article de Pierre Gibert, dans la même revue, que de Sagazan résume ainsi : « *L'écriture de la Bible a-t-elle été précédée d'une longue tradition orale ? L'exégète Pierre Gibert réfute catégoriquement cette supposition et met en évidence qu'elle n'a jamais été démontrée et qu'elle se révèle techniquement impossible. C'est l'écrivain qui élabore l'oral et non l'inverse...* ».

La démonstration de Pierre Gibert s'appuie d'abord sur une affirmation de Jean Astruc, « *l'un des pères fondateurs de l'exégèse moderne* » au XVIII^e siècle, dont toute la solidité de la démonstration repose sur l'argument suivant : « *il est difficile de se persuader que, dans une tradition plusieurs fois répétée, on ait pu se souvenir exactement [suivent quelques exemples]* ». Il est difficile, en effet, à des gens de style écrit, dépourvus de toute mémoire digne de ce nom, d'imaginer que d'autres personnes de style global-oral puissent avoir une mémoire différente et efficace, capable, comme le fait la mémoire des griots africains, de retenir la généalogie de tous les membres de la tribu et de permettre, par exemple, à Alex Haley, ce descendant d'esclave africain exporté aux États-Unis et auteur du livre *Racines*, de retrouver l'histoire de son lointain ancêtre Kounta Kinté. Ou encore comme la mémoire de la caste des historiens Achantis retenant les généalogies depuis des temps immémoriaux, sans aucune variation possible du texte oral, puisque toute variation est sanctionnée par la mise à mort de son auteur. En cette matière, ce n'est pas d'impressions personnelles, d'homme blanc lettré, dont on a besoin mais de faits observés sur le terrain.

Les spécialistes invoqués par Pierre Gibert

Justement, Pierre Gibert s'appuie ensuite sur deux hommes de terrain : Albert Bates Lord « *qui, dans les années 1960-1970, à partir de l'étude de bardes yougoslaves, établit un certain nombre de conditions à la transmission orale* » (PG p. 26)¹ et Jack Goody qui, « *avec sa Raison graphique analysa, à partir de son expérience d'ethnologue en Afrique et d'éditeur de traditions orales, les conditions de l'oralité et du même coup les spécificités de l'écriture* » (PG p. 26). Ces deux « spécialistes » semblent n'avoir étudié, en tout et pour tout, qu'une seule ethnie : les bardes yougoslaves pour Lord et les LoDagaa du nord du Ghana pour Jack Goody. Un seul milieu étudié ne permet pas de tirer des conclusions générales. Seule la confrontation d'une grande diversité de milieux permet de tirer des conclusions générales et c'est ce qu'a fait Marcel Jousse. En effet Marcel Jousse, à la différence de nos deux auteurs, ne s'est pas contenté d'étudier une seule ethnie mais un très grand nombre, à commencer par le milieu paysan sarthois dans lequel il a vécu toute son enfance, à la différence de Lord et de Goody (cf. *Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les Verbo-moteurs*). Comme le fait remarquer Edgard Sienaert : « *Le Style oral reste, d'après moi, la seule étude qui traite de la tradition orale et de ses textes de l'intérieur... Il y a filiation entre tous ces chercheurs, mais elle ne passe pas Jousse – eux passant à côté... Jousse fait de l'anthropologie, les autres, de l'ethnologie littéraire* »².

Pierre Gibert semble ignorer cette filiation, même superficielle, entre Lord, Milman Parry, élève de Marcel Jousse, et celui-ci auquel notre exégète se garde bien de se référer et qui, pourtant et bien avant Lord et d'une manière bien plus exhaustive, a mis en évidence « *un certain nombre de conditions à la transmission orale : il faut des rythmes et rimes, des stéréotypes bien*

¹ Dans ce texte, les initiales PG désignent les citations de Pierre Gibert, les initiales BdS, celles de Benoît de Sagazan, avec la page du Monde de la Bible où on peut les retrouver.

² Courriel du 10 octobre 2012. Edgard Sienaert est fondateur et ancien responsable du Centre d'Etudes Orales de l'université de Natal (Afrique du Sud), associé de recherche, Université Free State, Bloemfontein, Afrique du Sud. Il commente ainsi sa dernière affirmation : « Sur la question de la filiation Lord-Jousse (et les autres) : je dirais qu'il y a filiation technique – la recherche sur les techniques, mnémoniques et mnémotechniques, de la tradition orale, mais pas, à parler vrai, filiation intellectuelle, c'est-à-dire entendement, intelligence en profondeur. Jousse intègre la tradition orale dans une vision d'ensemble de la geste humaine ; chez tous les autres, l'oralité reste à part, comme une pré-histoire à la vraie histoire, qui commence avec l'écrit. C'est ce que j'ai appelé 'ethnologie littéraire' – ethnologie, parce que n'étant pas anthropologie et littéraire, parce que partant et demeurant dans la perspective de l'écrit. »

définis et une répétitivité facilitant la mémorisation, une certaine longueur des séquences récitatives ou déclamatoires » (PG p. 26). Et Pierre Gibert d'ajouter « toutes choses, disons-le tout de suite, qu'on ne trouve pas dans la littérature biblique, sinon de façon exceptionnelle et ... brève » (PG p. 26). Ce que Lord appelle « des stéréotypes bien définis » relève de la loi du formulisme, mise en évidence par Marcel Jousse. Dans mon livre *Rabbi Iéshoua de Nazareth*, pp. 173-175, m'appuyant d'ailleurs sur le travail de Lucien Deiss, dans sa *Synopse des Evangiles*, j'ai relevé les formules toutes faites dont sont émaillés les évangiles et dans mon mémoire consacré au *Formulisme*, et qu'on peut trouver sur le site de l'Institut de Mimopédagogie, j'ai montré la présence de ce formulisme dans l'Ancien Testament, ainsi d'ailleurs que la présence dans celui-ci de « séquences récitatives ou déclamatoires d'une certaine longueur ». Signalons que Pierre Gibert ne cite pas la loi du parallélisme, l'une des caractéristiques essentielles et la plus universelle qui soit de toutes les « littératures » orales, omniprésente dans la Bible et presque totalement absent de toute littérature de style écrit. Il se garde bien aussi de nous préciser que, selon Lord, les textes préservés par écrit des épopées relatant la bataille de Kosovo Polje opposant le prince serbe Lazar Hrebeljanovic au sultan Murad Ier « étaient la transcription par un auditeur d'une histoire récitée ».

A partir de la lecture de Jack Goody, Pierre Gibert synthétise l'affirmation suivante : « Réciter un texte appris par cœur est conditionné par l'exercice de la mémoire, et du même coup limité : cela suppose un effort de mémorisation produit en particulier au détriment de la réflexion et d'un certain nombre d'informations ». Aucun des élèves que je forme, depuis plus de trente ans, à la mémorisation de textes bibliques, d'après les lois du style oral mises en évidence par Marcel Jousse, ne souscrit à cette affirmation. Parce qu'elle confond deux étapes différentes de la mémoire que mes élèves ont appris par l'expérience à distinguer : la mémorisation suivie de la remémoration. Dans la mémorisation, effectivement, il est difficile de réfléchir sur le texte, car toutes les ressources corporelles et intellectuelles sont mobilisées par elle. Mais la mémorisation est suivie de la remémoration qui n'est plus un exercice de mémorisation, parce que le texte est déjà inscrit dans la mémoire, de façon efficace et perdurable par la mise en œuvre des lois du style oral. Cette remémoration est appelée « ruminant » et non sans raison, parce qu'elle correspond à une période d'approfondissement du texte : la mémoire n'est pas un grenier où on entasse des choses mortes mais un véritable estomac qui digère. Et contrairement à ce qu'affirme Pierre Gibert, cette remémoration est tout autant capable que l'écriture de favoriser « réflexions, variantes, recherches, notations de détails précis et importants, elle permet un travail sur ce qui a pu d'abord être dit ». Les rabbis d'Israël, de la période du second Temple qui, en s'appuyant sur les textes **mémorisés** de l'Écriture, développaient ensuite leurs pilpouls, mémorisés au fur et à mesure de leur énonciation, en sont les témoins formels. Le Talmud a d'abord été un immense monument de l'oralité et témoigne d'une richesse d'approfondissements, de discussions et de réflexions. C'est un préjugé d'occidental de style écrit que de croire à la supériorité de l'écriture en ce domaine. Il faut même aller plus loin dans la compréhension du fonctionnement de la mémoire. C'est la mémoire qui crée l'écriture, alors qu'inversement tous les milieux traditionnels de style oral vous diront que l'écriture tue la mémoire. En effet, et c'est une simple affaire de bon sens : au moment même où j'écris ces lignes, c'est toute ma mémoire qui est en œuvre pour rechercher en moi tous les arguments que je développe ici. Et même, si j'y prête attention, au moment où j'écris, je prononce mentalement ce que j'écris, avec les mêmes muscles laryngo-buccaux que met en œuvre le langage, ainsi que le montrent des enregistrements de laboratoire. L'écriture procède non seulement de la mémoire mais aussi et indissociablement de l'oral. Et encore, mon expression n'est pas de style oral ! Que dire alors d'un écrivain qui met par écrit des récitations sues par cœur : l'écriture naît vraiment de l'oralité. Il faut appartenir à une culture de style écrit, où effectivement on finit par parler comme on écrit, pour oser affirmer : « l'oral même est fabriqué par les écrivains, qu'ils soient romanciers, dramaturges ou journalistes ! » (PG p. 27).

Il est possible que des tenants de l'oralité laissent à penser que l'écriture n'est pour eux « que le simple stockage de récitations » comme le fait remarquer Pierre Gibert (p. 26). Ce n'est absolument pas le cas des disciples de Marcel Jousse dont l'intuition relative à la composition de colliers-compteurs évangéliques rend compte à la fois de la fidélité au texte reçu et de la grande créativité dans l'enfilage de ces textes, permettant d'aboutir à trois évangiles synoptiques semblables et différents. Et, en ce qui concerne l'Ancien Testament, il est indéniable que lors de la mise par écrit un remaniement puisse avoir eu lieu, ne serait-ce que par fusion de traditions de style oral divergentes, aboutissant à des contradictions flagrantes, comme le signale Michaël Langlois, dans son article *La Bible remaniée*, pp. 47-50 du même numéro du Monde de la Bible. C'est le reproche qu'on fait souvent aux auteurs qui mettent par écrit des traditions orales d'avoir tendance à remanier les textes oraux suivants des critères de style écrit. C'est le cas, par exemple, de La Villemarqué : « *Luzel et beaucoup d'autres ont sévèrement critiqué le travail de la Villemarqué ; ne retrouvant pas les chansons du Barzaz Breiz quand ils parcouraient les campagnes de Basse-Bretagne, ils en ont déduit que le recueil était, non pas l'image fidèle de la poésie populaire, mais une réécriture, très embellie afin de se rapprocher de la poésie littéraire ; ils supposaient même que La Villemarqué avait purement et simplement inventé certaines chansons. Cette thèse a été largement admise jusqu'à ce que Donatien Laurent retrouve les cahiers de collecte de la Villemarqué en 1964 ; ils montrent qu'il y a eu certes des corrections nombreuses, mais que dans l'ensemble le texte établi dans le Barzaz Breiz avait une base authentiquement populaire.* »³. Contrairement à ce peut penser un homme de style écrit, il est, en effet, plus facile de trafiquer un texte écrit qu'une récitation orale. C'est ce que nous montre la Bible écrite. Et c'est sans doute la raison pour laquelle les anciens se fiaient plus à la tradition orale qu'à l'écriture.

Condensation écrite et condensation orale

« L'écrit... permet en même temps la condensation. Ainsi, dans la Bible, ce phénomène de condensation a produit la composition, en très peu de lignes, de récits complets qui seraient décevants et insatisfaisants à l'oral. Pensons à tel ou tel épisode : celui de Samson par exemple dérobant les portes de Gaza, en trois versets (Juges 16, 1-3) ; ou à telle ou telle

³ <http://perso.wanadoo.fr/per.kentel/degemer.htm>

parabole du Christ. L'écrivain a manifestement travaillé le récit pour en dire le maximum en un minimum de termes, et tiré le maximum d'effet sur le lecteur avec un minimum de moyens » écrit encore Pierre Gibert (PG p. 26-27).

On peut déjà se demander pourquoi ce texte condensé serait plus satisfaisant à l'écrit qu'à l'oral. Malheureusement, tout ce qu'affirme cet auteur comme spécifique de l'écriture peut s'appliquer tout autant à l'oralité. L'oralité connaît le phénomène de leçons longues et de leçons courtes. Je cite ici le témoignage d'Edgar Sienaert, professeur à l'université de Natal (Afrique du Sud) et spécialiste de l'oralité africaine, nous exprimant sa surprise de constater que le même étudiant, récitant à plusieurs jours d'intervalle le même texte, en donnait une version plus courte. A la remarque du professeur, l'étudiant répondit que c'était bien le même texte. Marcel Jousse a pu constater le même phénomène avec un récitant byline russe : « *Assez fréquemment on se trouve devant des rythmo-catéchismes qui ont ce qu'ils appellent la leçon longue et la leçon courte. Melle Desgrées du Loû se rappelle que nous avons travaillé avec un récitant byline russe. J'avais avec moi tous les auxiliaires compétents possibles : le récitant byline et un jeune savant qui savait parfaitement le russe et le français et qui était mon auxiliaire dans l'espèce, comme nous travaillons toujours quand il s'agit d'entrer dans un autre milieu ethnique. C'est ce procédé que j'ai employé lorsque je suis allé parmi les Indiens aux Etats-Unis, c'est ce procédé que j'ai eu aussi dans le milieu basque. Nous avons donc fait réciter au Byline un morceau faisant bloc. Deux jours après, pour contrôler, je lui ai fait réciter le même morceau. Quel n'a pas été mon étonnement de trouver certains passages qui étaient plus longs dans la seconde récitation qu'ils ne l'étaient dans la première et vice versa. Cela m'a étonné et j'ai demandé la cause. Il m'a dit : « Nous faisons cela fréquemment suivant le temps dont nous disposons, nous pouvons donner une récitation longue ou nous pouvons donner une récitation courte »...⁴ On retrouve ce phénomène de leçons longues et de leçons courtes dans les évangiles (par exemple Mt 10, 34-35 et Lc 12, 49-53). On ne peut donc pas se servir de cet argument contre l'oralité des textes.*

Écriture lue ou Parole vivante

Pierre Gibert affirme encore : « Pour Israël et pour les premières générations chrétiennes, même si l'on sait que Dieu, « à maintes reprises et sous maintes formes, a parlé aux Pères par les prophètes [...] » (Hébreux 1, 1), il n'en reste pas moins que tout ce que nous « lisons » nous est exclusivement parvenu par « écrit ». Il y a d'abord à lire ce qui est écrit, fût-ce pour nous apprendre ou nous rappeler que ce fut dit. » (PG p. 26). Le judaïsme et le christianisme seraient-ils donc des religions du Livre comme la religion musulmane ? Tel n'est pas l'avis du pape Benoît XVI qui écrit dans son exhortation apostolique *La Parole du Seigneur* : « La Parole divine, attestée et divinement inspirée, c'est l'Écriture Sainte, l'Ancien et le Nouveau Testament. Tout cela nous fait comprendre pourquoi, dans l'Église, nous vénérons beaucoup les Saintes Écritures, bien que la foi chrétienne ne soit pas une « religion du Livre » : le Christianisme est la « religion de la Parole de Dieu », non d'« une parole écrite et muette, mais du Verbe incarné et vivant ». » (n° 7).

En ce qui concerne Israël, un autre article de la même revue intitulé *La thèse d'une écriture à l'époque royale*, par William M. Schniedewind (pp. 35-39), fait état d'une tension entre l'oral et l'écrit tout au long de la période du second Temple, preuve s'il en est que tous les spécialistes ne se posent pas forcément la question de savoir si la tradition orale a existé !

En ce qui concerne encore Israël, Jésus le Nazôréen serait-il d'accord avec Pierre Gibert, lui qui apostropha, à plusieurs reprises, les Juifs présents devant lui en leur disant : « Vous avez **entendu** ce qui a été dit... » et non pas : « Vous avez entendu ce qui a été **lu**... » et encore moins : « Vous avez **lu** ce qui a été **écrit**... ». Lui qui a pris le pain azyme, geste aide-mémoire donné par Dieu à son peuple, pour qu'il garde toujours « la Tôrah dans sa bouche » de mémorisateur (Ex 13,9) et non pas « sous ses yeux » de lecteur, pour en faire le geste aide-mémoire de la mémorisation de sa parole : « Prenez et mangez »⁵.

En ce qui concerne les premiers chrétiens, je ne suis pas sûr que Papias, de la première génération chrétienne, souscrirait à l'affirmation de Pierre Gibert ci-dessus, lui qui écrivait : « Si quelque part venait quelqu'un qui avait été dans la compagnie des presbytres, je m'informais des paroles des presbytres : qu'est-ce qu'ont dit André, ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques ou Jean, ou Matthieu, ou quelque autre disciple du Seigneur ? Qu'est-ce que disent Ariston et le presbytre Jean, disciple du Seigneur ? **Je ne pensais pas que les choses qui proviennent des livres fussent aussi utiles que ce qui vient d'une parole vivante et durable.** ». Je ne suis pas sûr que saint Irénée souscrirait lui aussi à cette affirmation : « Eh quoi ! S'il arrivait qu'une simple question de détail provoquât une dispute, n'est-ce pas aux plus antiques des églises, celles où les apôtres ont vécu, qu'il faudrait recourir, pour recevoir d'elles sur la question en cause ce qui est bien sûr et bien clair ? **Et si les apôtres eux-mêmes ne nous avaient laissé aucune œuvre écrite, ne faudrait-il pas alors suivre « l'ordre de la tradition » qu'ils ont transmise à ceux à qui ils confiaient les églises ? C'est à cet ordre qu'ont donné leur assentiment beaucoup de peuples barbares qui croient au Christ ; ils possèdent le salut, écrit sans parchemin ni encre par l'Esprit, dans leur cœur, et ils gardent avec zèle la tradition ancienne.** » (Irénée de Lyon, *Contre les hérésies*, livre 3, 4.2). Cela ne semble pas non plus l'avis d'un apocryphe : « Alors Pierre entra dans le triclinium et vit qu'on lisait l'Évangile. Il le réenroula et dit : « Hommes qui croyez et espérez dans le Christ, sachez comme la **Sainte Écriture de Notre Seigneur doit être proclamée. Ce que, par sa grâce, nous avons assimilé, bien que cela nous paraisse « encore faible », nous l'avons fait mettre par écrit selon nos forces.** » (Actes de Pierre, 20). On ne peut donc qu'être dubitatif en lisant cette conclusion de Pierre Gibert : « L'oralité n'est jamais évoquée comme moyen de conservation de ce qui fut certes d'abord dit, du moins en partie, et encore moins de ce qui fut écrit. » (PG p. 26) face à cet autre témoignage : « Le 12 février 304, dans la ville d'Abitène, non loin de Carthage, 48 chrétiens ont été surpris en train de célébrer la messe dominicale dans la maison de l'un d'entre eux. Ils furent arrêtés et transférés le soir même à Carthage pour être présentés au proconsul Anulin. C'est le récit de ces événements que nous appelons « la

⁴ Marcel JOUSSE, *Hautes-Études*, 6 décembre 1938, 5^{ème} cours, *Les formules apocalyptiques traditionnelles*, p. 72.

⁵ Cf. Yves Beaupérin, *Rabbi Iéshoua de Nazareth*, DésIris, 2000, pp. 98-99.

Passion des martyrs d'Abitène ». Son authenticité est reconnue par toute la critique historique. Paul Monceaux écrit : « Ces « acta » d'une authenticité indiscutable ont une valeur historique de premier ordre »⁶.

« Le récit a les accents clairs et sobres d'un témoin. Voyez plutôt :

« Le Proconsul interroge le prêtre Saturnin :

- Le Proconsul : « Tu as contrevenu aux édits de l'empereur en réunissant ces gens ? »

- Saturnin : « Nous ne pouvons pas omettre la célébration du dimanche, c'est la loi. »

« Voici Eméritus, il est lecteur et c'est dans sa maison que la messe a été célébrée. »

- Le Proconsul : « Y eut-il des assemblées interdites chez toi ? ».

- Eméritus : « Oui, nous avons célébré le jour du Seigneur ».

- Le Proconsul : « Il ne fallait pas accueillir ces gens ».

- Eméritus : « Je ne puis pas ne pas accueillir mes frères ».

- Le Proconsul : « As-tu les livres des Saintes Ecritures dans ta maison ? »

- Eméritus : « **Je les possède, mais dans mon cœur** ».

- Le Proconsul : « En as-tu dans ta maison, oui ou non ? ».

- Eméritus : « **Je les porte dans mon cœur** ».

« Il se fait tard et le Proconsul les fait jeter en prison. »⁷

Affirmer qu'« il y a d'abord à lire ce qui est écrit » me paraît relever plus de protestantisme que de catholicisme et de l'orthodoxie. Ce qui est premier et fondamental, dans le catholicisme et l'orthodoxie, c'est la Liturgie, survivance de la tradition orale des églises primitives, où la Parole est proclamée et interprétée en Eglise, Tradition vivante de l'Eglise qui englobe les Saintes Ecritures mais qui ne s'y réduit pas. Juxtaposer Tradition et Saintes Ecritures est un faux problème. Comme la tradition orale en Israël, ainsi que l'ont montré Pierre Lenhardt et Matthieu Collin⁸, précède l'Ecriture, accompagne l'Ecriture et prolonge l'Ecriture, ainsi la Tradition de l'Eglise précède l'Ecriture, accompagne l'Ecriture et prolonge l'Ecriture, spécialement par sa Liturgie : *Lex orandi, lex fidei*.

Rendre à la Parole son statut d'oralité

« S'est-elle éteinte d'âge en âge ta Parole ? » gémit le psalmiste... sous les coups de boutoir d'une écriture hégémonique, ajouterons-nous. Nous autres, disciples de Marcel Jousse, sans crainte d'être taxés si facilement de « fondamentalistes » par certains, mais fidèles à Saint Bernard et à Benoît XVI qui nous rappellent que le christianisme n'est pas une religion du Livre mais de la Parole, nous travaillons, à l'école de notre maître, à rendre à la Parole de Dieu son statut d'oralité qu'elle a toujours eu et qu'elle a toujours gardée, même recouverte du manteau de la scripturalité. Nous essayons de redonner du souffle « *au pneu crevé* » de l'oralité, dont parle Pierre Gibert, à la fin de son article.

Nous nous souvenons, en effet, que Jésus a dit : « *Mes paroles, elles sont souffle [oralité] et elles sont vie* » (Jn 6, 63). Et encore : « *Aujourd'hui se plénifie cet écrit à vos oreilles* » (Lc 4,21), « écrit » certes, mais vocalisé par le lecteur qui le connaît par cœur, et « à vos oreilles » et non pas « à vos yeux ».

Nous nous souvenons que Paul, l'apôtre de l'oralité pour lequel l'Evangile est, par essence, un média oral, nous affirme : « *Vous êtes une lettre du Christ, écrite non avec de l'encre, mais avec le Souffle du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs* » (2 Co 3, 3) et « *La lettre tue mais le souffle vivifie* » (2 Co 3, 6) et encore : « *La foi (naît) de l'audition, l'audition par la parole du Christ* » (Rm 10, 17, preuve de son oralité !

Ainsi « *seront portés à leur plénitude en nous, tous ces événements que nous ont transmis oralement les témoins oculaires, depuis le commencement* », avant que les évangélistes en ont fait une mise par écrit, « *afin que nous puissions vérifier la solidité de la catéchèse [étymologiquement, répétition en écho et non pas lecture des yeux] que nous avons reçue* ».

Yves BEAUPERIN,
directeur de l'Institut de Mimopédagogie,
à l'école de Marcel Jousse.

⁶ Pierre MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, tome III, pp. 140, 147.

⁷ José ALBERTI, *Olmia et ses martyrs*, 1986, pp. 33-35.

⁸ Cahiers Evangile, *La Torah orale des Pharisiens*, supplément au Cahier Evangile 73.